



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 13 avril 2021

Date de convocation :
Le 26 mars 2021

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 11
- de votants : 11

- délégués suppléants : 12
- de présents : 06
- de votants : 02

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
III/010/21

Secrétaire de Séance :
M. Vincent SIMONNET

Nos Réf : VS/IC

OBJET : Rapport d'activités
2020.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

Le Président,
Didier JOVENIAUX

Le Président :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à quatorze heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire, à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur **Didier JOVENIAUX**, Président, suite à la convocation qui a été faite le vingt-six mars 2021.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (14) :
M. Didier JOVENIAUX ; Mme Martine DUTRIEUX ; Mme Sophie MERIAUX ; Mme Elodie CARON ; Mme Isabelle ASSELIN ; M. Raymond ZINGRAFF ; Mme Agnès DOLET ; Mme Sandrine GOMBERT ; M. Renaud COUSIN ; Mme Corinne COLLET DONNAINT ; Mme Delphine ALEXANDRE ; Mme Carole MILLET ; Mme Caroline DI CRISTINA ; Mme Anne GOZE ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées (03) :
M. Marc POSAK ; M. Ludovic SOYEZ ; M. Vincent DOCHEZ ;

Étaient absents, excusés (09) :
M. Alain VINCENT excusé ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Emilie LECLERC excusée ; M. Pierre MIKULA excusé ; Mme Corinne DERNONCOURT excusée ; M. Bruno FONTAINE ; M. Laurent SUIN excusé ; M. Jean-Philippe GOLD excusé ; M. Christophe ROBITAIL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Pour son fonctionnement et pour justifier de la subvention demandée, l'Office de Tourisme présente, chaque année, un rapport d'activités sur l'exercice écoulé, dans lequel sont repris





les objectifs fixés par la convention d'objectifs et de moyens intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme, et dans le plan d'actions et marketing élaboré par l'Office de Tourisme.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 avril 2021,

- D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- **Le rapport d'activités pour l'année 2020.**

Fait à Valenciennes,
Le 13 avril 2021

Le Président,
Didier JOVENIAUX